

PROCES-VERBAL

Séance du 11 octobre 2024

L'an 2024 et le 11 octobre à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la présidence de Madame RAGOBERT Catherine, Maire.

Date de la convocation : 07/10/2024

Date d'affichage : 07/10/2024

Présents : Mme RAGOBERT Catherine, Maire, Mmes : GÉNÉRALI Cécile, LESSEUR Mélanie, MM : BERTRAND Gilles, DUVERGER Thibaud, GAUME Stéphane, MERCIER Thierry, SAUVAGE Pascal, TRINQUET Benoît

Excusés ayant donné procuration : M. DELAPLANCHE André à M. GAUME Stéphane, LESSEUR Mélanie à M. BERTRAND Gilles le temps de son retard.

Excusées : Mmes : CHEVALIER Sandrine, POTIER-CARRASCO Nathalie.

A été nommé secrétaire : M. SAUVAGE Pascal

Ordre du jour :

- Rapport d'activité CCPG 2023
- RPQS SPANC 2023
- Avenant 3 convention centre instructeur
- Reprise provision non-valeur : 1 200€
- Devis achat barrières Vauban JO
- Questions diverses

Le procès-verbal de la précédente séance a été approuvé à l'unanimité.

Décision prise depuis le dernier Conseil Municipal :

- Signature convention courtier assurance 2 700€ TTC

Rapport d'activité CCPG 2023

Madame Catherine RAGOBERT, présente le rapport d'activité 2023 de la Communauté de Communes du Pithiverais Gâtinais (CCPG) puis demande aux membres du Conseil Municipal de prendre acte de ce rapport d'activité dont un exemplaire leur a été transmis avec la convocation.

Après avoir pris connaissance du rapport, les membres du Conseil Municipal, **après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **PRENNENT ACTE** du rapport d'activité 2023 de la Communauté de Communes du Pithiverais Gâtinais (CCPG).

RPQS SPANC 2023

Madame Mélanie LESSEUR arrive au début de l'exposé.

Madame Catherine RAGOBERT, présente le rapport d'activité 2023 du SPANC (Service public d'Assainissement Non Collectif) de la Communauté de Communes du Pithiverais Gâtinais (CCPG) puis demande aux membres du Conseil Municipal d'approuver ce rapport d'activité dont un exemplaire leur a été transmis avec la convocation.

Les membres du Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du rapport,
après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **PRENNENT ACTE** du rapport d'activité 2023 du SPANC de la Communauté de Communes du Pithiverais Gâtinais (CCPG).

Avenant 3 - convention Centre Instructeur Nord Loiret

Catherine RAGOBERT, maire, rappelle que depuis le 1er janvier 2018, l'instruction des autorisations du droit des sols, déposées sur le territoire communal, a été confiée au service unifié dénommé « Centre Instructeur du Nord Loiret » porté par la Communauté de Communes du Pithiverais.

A cet effet, une convention de service unifié a été signée le 23 octobre 2018 afin de définir les modalités de fonctionnement de cette mise à disposition. Elle organise notamment l'adhésion des communes et définit les droits et les obligations de chacune des parties.

Après un an de fonctionnement, il a été nécessaire de procéder à des ajustements de pratiques et à l'équilibrage du budget annexe du service unifié par l'intermédiaire d'un avenant numéro 1 à la convention initiale signé le 01/03/2019.

Ensuite, compte tenu des évolutions réglementaires et législatives liées à la dématérialisation des autorisations du droit des sols, à la saisie par voie électronique et à la réforme de la fiscalité de l'urbanisme, intervenues au cours de l'année 2022, un avenant numéro 2 à la convention initiale a été signé en date du 13 juin 2023,

Depuis la signature de cet avenant numéro 2, le contexte lié à l'instruction des autorisations des droits des sols et des dossiers relevant du Code de l'environnement a évolué avec notamment :

- La décentralisation de la police de la publicité extérieure au profit des Maires et des Présidents des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale à compter du 1er janvier 2024,
- La modification des modalités de transmission au Préfet de certaines demandes relatives aux certificats et autorisations d'urbanisme applicables aux demandes déposées à compter du 1er janvier 2024.

A ce titre, de nouveaux ajustements doivent être opérés par la voie d'un nouvel avenant.

La convention a été transmise aux membres du Conseil Municipal qui en ont pris connaissance.

Vu

- Le Code général des collectivités territoriales,
- Le Code de l'urbanisme,
- La délibération du Conseil Municipal n°2018/10, en date du 19 janvier 2018,
- La convention de service commun en date du 23/10/2018,
- La convention de service unifié d'instruction des autorisations du droit des sols en date du 23 octobre 2018,
- L'avenant numéro 1 à la convention de service unifié signé en date du 17/04/2024,
- L'avenant numéro 2 à la convention de service unifié signé en date du 13 juin 2023,
- La délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de la Plaine du Nord Loiret n°C2024 30 en date du 19 mars 2024,
- La délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pithiverais n° 2024 39 en date du 10 avril 2024,
- La délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pithiverais Gâtinais n° 2024 43a en date du 8 avril 2024,
- L'avenant numéro 3 à la convention de service unifié d'instruction des autorisations du droit des sols, ci-annexé,

Les membres du Conseil municipal, **après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **APPROUVENT** les termes de l'avenant numéro 3 à la convention de service unifié d'instruction des autorisations du droit des sols, à effet à la date de la présente délibération, lequel est annexé à la présente délibération,
- **AUTORISENT** Madame la Maire ou son représentant, à signer l'avenant numéro 3 à la convention de service unifié d'instruction des autorisations du droit des sols.

Reprise provision Non-Valeur : 1 200€

Madame Catherine RAGOBERT indique qu'il est nécessaire de débloquer une partie de la provision pour non-valeur au bilan de la commune pour un montant de 1 200€ afin de couvrir une partie des créances éteintes de cantine facturées par la Communauté de Communes du Pithiverais Gâtinais à hauteur de 3 259.74€.

Les membres du Conseil Municipal, **après en avoir délibéré à l'unanimité,**

- **AUTORISENT** la reprise de provision pour non-valeur à hauteur 1 200€, au compte 7817.
- **DONNENT** tout pouvoir à Madame Catherine RAGOBERT pour effectuer les démarches nécessaires.

Devis achat barrières Vauban JO

Madame Catherine RAGOBERT précise que certaines barrières de la commune sont défectueuses ou non conformes et explique qu'un fournisseur a proposé des lots de barrières Vauban utilisées lors des Jeux Olympiques de Paris avec une remise de 40%. Le devis est présenté.

Les membres du Conseil Municipal, **après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **CONFIRMENT** la pertinence de cette acquisition,
- **APPROUVENT** le devis de la société MEFRAN, pour un montant de 765.00€ HT soit 918.00 € TTC,
- **CONFIRMENT** que les crédits sont inscrits au budget 2024, en section d'investissement au compte 2157,
- **DONNENT** tout pouvoir à Madame Catherine RAGOBERT pour effectuer les démarches nécessaires.

Questions diverses :

- Madame Catherine RAGOBERT
 - Évoque les travaux au niveau du lavoir deuxième quinzaine d'octobre : restauration de la Rimarde par le SMORE et réfection de la chaussée par le Département avec dévoiement de la canalisation d'eau potable par le SIEANN. Pendant la période de déviation, il est convenu que seul le passage des poids lourds sur les chemins du Hallier et des Solognaux sera interdit.
 - Fait le point sur l'organisation du repas des Aînés le 20 octobre prochain.
 - Rappelle la préparation du bulletin municipal avec la réception des articles d'ici le 12 novembre et la recherche d'un nouvel imprimeur.
 - Rappelle que la cérémonie du 11 novembre est prévue à 11h30.
 - Évoque les conclusions à recevoir de l'agent chargé de la fonction d'inspection (ACFI) du Centre de Gestion du Loiret, lors de sa visite du 26 septembre dernier.
 - Précise que la cérémonie des vœux se tiendra le samedi 18 janvier à 17h30.
 - Évoque la remise des trophées des employeurs partenaires du SDIS qui s'est tenue au Château de Chameroles le 10 octobre.

- Présente le planning annuel des agents techniques.
- Évoque la plantation d'un liquidambar dans le square dans le cadre du Festival de l'Arbre.
- Monsieur Gilles BERTRAND
 - Répond aux interrogations sur la création d'une classe de football au collège de Beaune la Rolande.
- Monsieur Thierry MERCIER
 - Se charge de trouver un nouvel imprimeur pour le bulletin municipal.
 - Insiste de nouveau sur la nécessité de boucher les trous à l'entrée du parking face à l'Eglise.
 - Informe qu'il a suivi une formation de piégeurs et sera déclaré en mairie.
- Monsieur Pascal SAUVAGE
 - Fixe le rendez-vous avec la Commission travaux pour poser les potelets anti-stationnement face au gîte route de Hallier : marquage le 18 octobre et pose le 19 octobre après-midi.
- Monsieur Stéphane GAUME
 - Demande de prendre des mesures pour empêcher les véhicules garés le long du Monument aux Morts qui gênent la sortie du parking du musée. Une ligne blanche sera peinte au sol.
- Madame Mélanie LESSEUR
 - Fixe le rendez-vous d'une Journée Citoyenne le 26 octobre.
 - Demande de contacter le SMORE pour vérifier l'écoulement du drainage hydraulique agricole rue de la Cave.
- Madame Cécile GENERALI
 - Se propose de fournir des informations sur les Fonds Verts mis à disposition par l'Etat.

Date des prochains conseils :
2024 : 15 novembre, 13 décembre

En mairie, le 14/10/2024
Madame la Maire
Catherine RAGOBERT



Le secrétaire de séance,
Pascal SAUVAGE

